

**Etude de faisabilité architecturale, technique
et financière sur deux sites à SELESTAT en
vue de l'implantation d'une résidence junior**

Rapport n° CP/2011/924

Service gestionnaire :
Direction de l'habitat

Résumé :

Le présent rapport concerne la demande de subvention de l'association AMITEL pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur la reconversion possible de deux sites sis Rue des Vosges et Rue de l'Hôpital (Saint Quirin) à Sélestat, en Résidence Junior, comprenant une cinquantaine de logements et des surfaces permettant l'accueil de services d'accompagnement.

Le présent rapport a pour objet de définir les conditions de réalisation et de financement d'une étude de faisabilité en vue de la réhabilitation d'un bâtiment existant rue des Vosges ou rue de l'Hôpital (site Saint-Quirin) et de leur reconversion en Résidences Junior.

Cette opération s'inscrit dans la démarche d'ensemble partagée entre la Ville de Sélestat, le Département du Bas-Rhin et l'Association AMITEL en faveur de réponses adaptées pour le logement des jeunes en formation professionnelle dans le Bas-Rhin.

Rappelons que le Plan Départemental de l'Habitat prévoit la réalisation de plusieurs Résidences Junior dans le Bas-Rhin sur la période 2010-2015.

Des réflexions sont d'ailleurs en cours pour solliciter l'Etat sur ces démarches expérimentales à travers le Programme d'Investissement d'Avenir initié dans le cadre du grand emprunt national.

Une étude de besoin réalisée à l'initiative d'AMITEL en 2010 avait permis de mieux cerner les besoins de logements pour les jeunes en apprentissage, stagiaires, ou encore en début de parcours professionnel dans le secteur de Sélestat, soit une cinquantaine de logements.

Il s'agit aujourd'hui d'étudier la faisabilité architecturale, technique et financière d'implantation de ce type de programme dans l'un des deux bâtiments identifiés à Sélestat.

Cette étude sera cofinancée de la manière suivante :

- Association AMITEL : 35% du montant TTC de l'étude
- Ville de Sélestat : 35% du montant HT de l'étude, plafonné à 20 000 € TTC

Il est proposé que le Département cofinance également cette étude à hauteur de 30% du montant TTC. Cette subvention serait plafonnée à 20 000 €.

L'étude se déroulerait de décembre 2011 à décembre 2012. Le premier versement interviendra en 2012 au moment de la livraison du première partie de l'étude.

Les conclusions permettront de choisir le site le plus opportun pour accueillir ce programme, en fonction des modalités techniques et financières de réalisation d'une Résidence Junior de 50 logements PLAI (prêts locatifs aidés d'intégration) avec les services d'accompagnement nécessaires.

J'ai l'honneur de vous soumettre le projet de convention d'attribution de subvention.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
24284	65-6574-72	211 000,00 €	20 879,84 €	20 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur une proposition de son président, décide d'attribuer à l'Association AMITEL une subvention à hauteur de 30% du coût TTC de l'étude de faisabilité, en vue de la réalisation d'une résidence junior à Sélestat. Cette subvention est plafonnée à 20 000 €.

Elle autorise par ailleurs, son président à signer conjointement avec le Maire de Sélestat et le Président de l'Association Amitel la convention de financement d'une étude de faisabilité d'une résidence junior à Sélestat.

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL